DÉPARTEMENT
DE
SEINE-SAINT-DENIS

ARRONDISSEMENT
DU
RAINCY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 53

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 Septembre 2013. et du dépôt en Préfecture le 7 Octobre 2013

Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize le dix neuf septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SEGURA. *(faute de quorum à 01:15 la séance a été levée et le vœu N°2 n'a pas été soumis au vote)*

PRESENTS : MM. SEGURA – ANNONI (parti à 00:50 – absent pour le vote du vœu N°1) - Mmes BENHAMOU – QUERUEL (partie à 00h45 – absente lors du vote du vœu N°1)– MM. LAOUEDJ - MOREL – Mmes BOVAIS-LIEGEOIS – FOUGERAY – FRECHILLA (sortie lors du vote des délibérations N°8 à 11 – partie à 01h15) – M. MUKENDI (sorti lors du vote des délibérations 4 – 5 – 8) – Mmes DEMONCEAUX – SIINO – M. HERNANDEZ (sorti lors du vote de la délibération N°5 - parti à 00h45 – absent lors du vote du vœu N°1) – Mmes DIENG (arrivée à 19h35 – sortie lors du vote des délibérations N°38 et 40 – partie à 01h 05) – PELLIER (sortie lors du vote des délibérations N° 19 et 21) – MM. MONTFORT (parti à 00h50 – absent pour le vote du vœu N°1)– GENTE – Mme MICHEL – MM. CHALLIER (sorti lors du vote des délibérations N°10 et 37)– MERCIER – Mme BAILLEUL (partie à 00h45 – absente lors du vote du vœu N°1) – M. DE OLIVEIRA – Mme KEBLI (arrivée à 20h50 – partie à 01h15) - MM. TOULGOAT (arrivé à 19h30 – sorti lors du vote des délibérations N°1 à 5 – 8 à 11 – de la présentation de la délibération N°17 – 19 – 21 – 22 – 24 – 28 – 34 à 37 – parti à 22h30) – BOULANGER (parti à 23h40 – absent lors du vote de la délibération N° 39 et le vœu N°1) – Mme VERGE – M. BLOCH – Mmes BLAZA – PISTONE - DEXHEIMER (arrivée à 19h35) – MM. SIEBECKE – AMEDRO – ALLOUCH – CHAUSSAT - JACOB– Mme DELMONT-KOROPOULIS (arrivée à 20h40 – sortie lors du vote des délibérations N°22 – 24 et 39) – MM. EL KOURADI (sorti lors du vote de la délibération N°39) - RAMADIER – Mme BOITEL (arrivée à 19h40 – sortie lors du vote de la délibération N°39) – M. CANNAROZZO – Mme MAROUN (arrivée à 21h05 – sortie lors du vote des délibérations N°22 – 24 – 28 - 40– 39).

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANT	*MANDATAIRE*
M. GALLOSI	Mme QUERUEL
M. DEFAIT	M. MOREL
Mme CASSIUS	M. HERNANDEZ
M. GUILLEMIN	M. CHALLIER
Mme LELOUP	M. MERCIER
Mme TRINH	Mme FRECHILLA
Mme KEBLI	Mme PELLIER (jusqu'à 20h50)
M. TOULGOAT	Mme BAILLEUL (à partir de 22h30)
Mme GENET	M. CHAUSSAT
M. GAUDRON	M. RAMADIER
Mme MAROUN	M. CANAROZZO (jusqu'à 21h05)
Mme FOUGERAY	M. LAOUEDJ (pour les délibérations N°3 et 4)
Mme PISTONE	M. SIEBECKE (à partir de 00h05)
Mme BOVAIS-LIEGEOIS	Mme BENHAMOU (à partir de 23h20)
Mme BOITEL	M. EL KOURADI (jusqu'à 19h40)

ABSENTS : MM. BENJANA – GUENDOUZ – Mmes DAVID– SAGO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.
Mme SIINO a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération N° **17** Conseil Municipal du 19 septembre 2013

Objet : **ESPACE PUBLIC ET EAU – PROPRETÉ URBAINE – RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS - ANNEE 2012**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29,

CONSIDERANT qu'en vertu du décret n° 2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, Le Maire est tenu de présenter chaque année à l'Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'élimination des déchets, et ce quelque soit le mode d'exploitation de ce service public.

CONSIDERANT qu'en 2012 le coût global de la collecte et du traitement des déchets ménagers s'est élevé à 9 720 559 €, soit une hausse de 6 % par rapport à 2011. Le tonnage des déchets ménagers toutes collectes confondues a atteint 45 048 T, ce qui représente une moyenne de 541 kg / an / habitant.

CONSIDERANT que conformément à l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, dans les 15 jours qui suivent sa présentation au Conseil Municipal, ce rapport sera mis à disposition du public qui en sera avisé par voie d'affichage.
Aussi, il présente le rapport de l'année 2012 à l'Assemblée, joint en annexe de la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU les explications de son Président et sur sa proposition,
VU l'avis des commissions intéressées,

Article 1
PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Article 2
DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

MAIRIE D'AULNAY SOUS BOIS (Seine-St-Denis)

Pour Extrait conforme
M. Gérard SEGURA
Maire
Vice Président
du Conseil Général

DELIBERATION N° 17 DU 19.09.2013

AULNAY-SOUS-BOIS

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2012

Mention de dépôt
En Préfecture le 7.10.2013

Préambule

Ce rapport 2012 est établi conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dans un objectif de transparence et d'information des usagers.

Les principaux indicateurs présentés dans ce rapport sont d'ordre technique et financier :

- *Les indicateurs techniques* : secteurs desservis, types et fréquences des collectes proposées, localisation des unités de traitement.
- *Les indicateurs financiers* : modalités d'exploitation du service d'élimination, montant des dépenses du service et modalités de financement.

SOMMAIRE

A/ LES INDICATEURS TECHNIQUES *4*

1/ Le territoire desservi 4

2/ Les collectes des déchets ménagers 4

2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles 4

2.2 La collecte sélective des emballages et des journaux-papiers 5

2.2.1 La collecte du verre 5

2.2.2 La collecte des emballages (hors verre) et des journaux- papiers.. 5

2.3 La collecte des encombrants 6

2.4 Les dépôts sauvages 7

2.5 La collecte des Déchets Dangereux des Ménages (DDM) 7

2.6 La déchetterie 7

2.6.1 La déchetterie municipale 7

2.6.2 Le Quai de transfert du centre technique 8

2.7 Les Eco-composteurs 11

2.8 Les bacs de pré-collecte 11

3/ Le traitement des déchets ménagers 11

B/ LES INDICATEURS FINANCIERS *12*

1/ Modalités d'exploitation du service de collecte 12

2/ Montant annuel global des dépenses du service 12

3/ Coût global ramené à la tonne 12

4/ Modalités de financement 13

5/ Montant des redevances syndicales 13

6/ Communication 15

A/ LES INDICATEURS TECHNIQUES

1/ Le territoire desservi

La ville d'Aulnay-Sous-Bois assure à ces 83151 habitants, la collecte des déchets ménagers et assimilés.
Le traitement est quant à lui, assuré par le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers (anciennement Syctom de l'agglomération parisienne). Le Syctom regroupe 84 communes réparties sur 5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Yvelines.
La ville d'Aulnay-Sous-Bois adhère au Syctom par l'intermédiaire d'un syndicat primaire départemental : Le SITOM93 (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) qui rassemble 37 communes de Seine-Saint-Denis.

2/ Les collectes des déchets ménagers

Les différents types de services assurés sur le territoire d'Aulnay-sous-Bois en 2012 sont :

- La collecte traditionnelle des ordures ménagères.
- La collecte sélective
- La collecte des encombrants.
- La collecte des déchets occasionnels des ménages en déchèterie.
- La fourniture de bacs.
- La fourniture d'Eco-composteurs.

2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles

→ Modes et fréquences

La collecte des ordures ménagères en porte à porte a lieu 3 fois par semaine (C3) pour l'habitat pavillonnaire et pour l'habitat collectif.

Il existe cependant deux modes de collecte :

1/ En porte à porte : des bacs gris avec des couvercles verts sont mis à la disposition en habitats individuels et dans certains habitats collectifs et des commerçants.

2/ En point d'apport volontaire : la ville en collaboration avec plusieurs bailleurs (Logement Francilien, OGIF et OPH) a mis en place une collecte en apport volontaire.

Cette collecte est réalisée en apport volontaire via des colonnes enterrées. Leur volume varie entre 3 et 5 m3. Elles sont dotées de sondes qui permettent de connaître le taux de remplissage. Cet outil permet de programmer et d'optimiser la collecte. En 2012 on compte 77 colonnes à Ordures Ménagères.

Les déchets dits « assimilés aux ordures ménagères », c'est-à-dire issus de l'activité des professionnels et qui peuvent être traités dans les mêmes installations, sont acceptés avec les ordures ménagères.

La collecte des déchets des gens du voyage est mise en place ponctuellement, lorsque l'aire d'accueil située sur la commune est occupée. La gestion de cette aire est déléguée au SEAPFA.

→ Quantité collectée

En 2012, 27 483 T d'ordures ménagères ont été collectées sur la ville contre 27 821 T en 2011, soit une baisse de (-1.22 %). Ce gisement représente une moyenne de 330 kg par habitant et par an.

2.2 La collecte sélective des emballages et des journaux-papiers

2.2.1 La collecte du verre

→ Modes et fréquence

La collecte du verre par points d'apport volontaire (PAV) sont collectés en fonction de la vitesse de remplissage. 37 colonnes aériennes sont implantées sur le territoire et 26 colonnes enterrées.

La collecte du verre en porte à porte concerne l'habitat pavillonnaire et certains habitats collectifs.
La collecte se fait une fois toutes les 2 semaines (C0.5).

→ Quantité collectée

Entre 2012 la quantité de verre collectée, 975 T, a baissé de plus de (-5 %) par rapport à 2011. Cette perte peut s'expliquer par la nouvelle organisation de collecte qui a été mise en place en mais 2011 (passage de C1 en C0.5) et qui demande une période d'adaptation de la part des riverains habitués à un passage plus fréquent.
Cependant, les économies réalisées sur les coûts de collecte suite à la diminution de fréquence compensent nettement cette baisse de tonnage. La baisse de coût représente environ 69400 € si l'on compare 2010 à 2012. Le changement étant intervenu en juin 2011, l'année 2011 n'est pas représentative.

2.2.2 La collecte des emballages (hors verre) et des journaux- papiers.

→ Modes et fréquence

Cette collecte comprend :
Les emballages en carton ou en papier, les briques alimentaires, les flaconnages plastique, les boîtes métalliques en acier ou en aluminium, les journaux, revues et magazines. Depuis le mois de mars de cette année les nouvelles consignes de tri sont entrées en vigueur et permettent de faciliter le geste du tri et de l'étendre à tous les emballages en plastique.

- En porte à porte : la collecte se fait 1 fois par semaine dans des bacs à cuve et couvercle bleus. Ce mode concerne toute la partie pavillonnaire et une partie de l'habitat collectif.

- En point d'apport volontaire : 44 colonnes enterrées et 22 semi enterrées dédiées à la collecte des emballages et journaux-papiers sont mises à disposition des aulnésiens en habitat collectif.

→ Quantités collectées

En 2012, 2190 ont été collectées. Nous notons une augmentation de 1.5% par rapport à l'année précédente avec un taux d'erreur en dessous de 15%. Ces résultats sont encourageants et reflètent les efforts de chacun.

2.3 La collecte des encombrants

→ Modes et fréquences

Les encombrants sont collectés en porte à porte une fois par mois. Le territoire est divisé en 20 secteurs de collecte. Par ailleurs, une partie des encombrants est déposée directement à la déchetterie (voir paragraphe la déchetterie) et l'autre partie est déposée dans les gloriettes (abris à encombrant) en bas d'immeuble, collectées quant à elles 5 fois par semaine (du lundi au vendredi)

→ Quantités collectées

En 2012, 2283 T d'encombrants ont été collectées contre 2630 T en 2011 soit une baisse de (-13.17 %).

Evolution des tonnages des différents flux de déchets entre 2011 et 2012

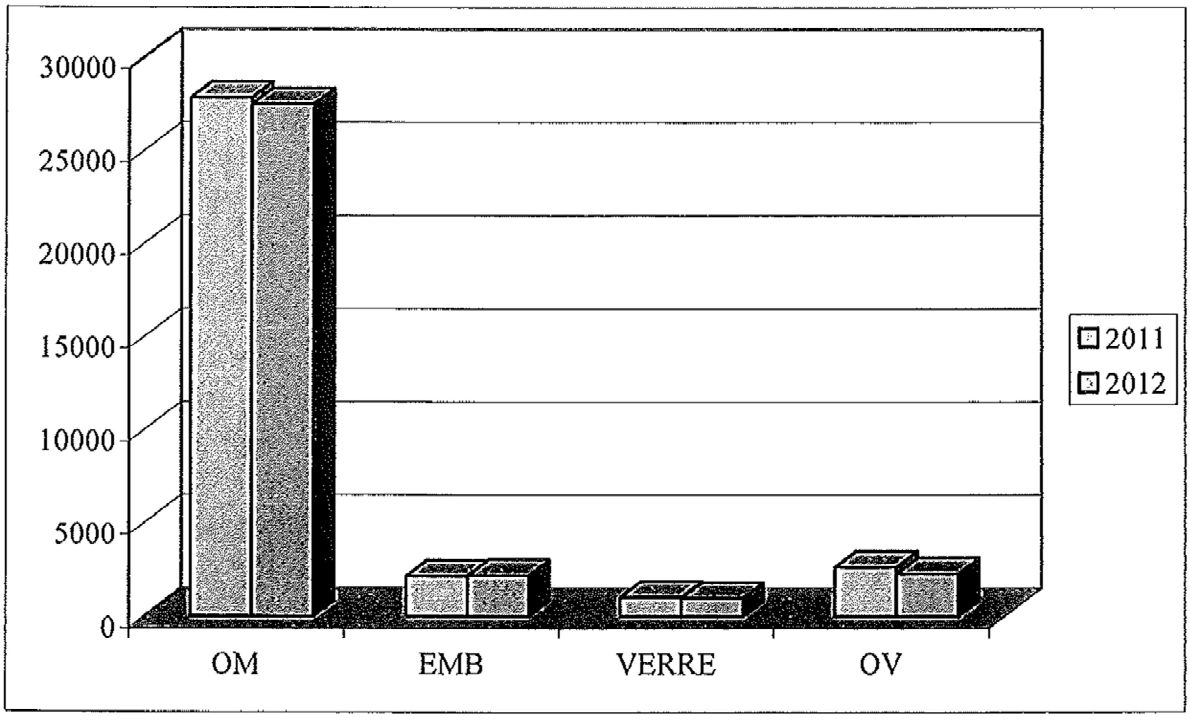

2.4 Les dépôts sauvages

Les dépôts sauvages sont collectés par les agents de la ville et déposés à la déchetterie des services municipaux.

- les déchets déposés en dehors des jours de collecte sur la voie publique,
- les déchets déposés en vrac, au dehors des contenants appropriés,
- les déchets qui sont non conformes pour la collecte, par exemple les gravats

Ces dépôts sont dus à l'incivisme de particuliers ou d'entreprises, qui pourraient être verbalisés.

2.5 La collecte des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)

→ Modes et fréquences

La collecte des déchets toxiques par le Service Kangourou a été abandonnée en 2009 car les quantités collectées étaient très faibles et les coûts très élevés.
Ils doivent impérativement être déposés à la déchetterie municipale.

Une fois collectés, ces produits toxiques suivent des filières de traitement spécifiques écartant tout risque de pollution du milieu naturel.

→ Quantités collectées

En 2012, plus de 40 T de déchets dangereux ont été traités contre 35 T en 2011. Une augmentation de (14.29%).

2.6 La déchetterie

Une déchetterie est un lieu clos et surveillé. L'espace est aménagé afin d'accueillir les déchets qui ne font pas l'objet d'une collecte ordinaire car trop lourds, volumineux ou encore toxiques. Ils seront triés par catégorie pour être traité, valorisés ou recyclés.

2.6.1 La déchetterie municipale

Elle est destinée aux résidents d'Aulnay-sous-Bois. Elle comprend un quai surélevé permettant aux usagers de déverser facilement leurs déchets dans des bennes de gros volume. Les déchets doivent être triés par l'usager lui-même. Le gardien surveille et apporte son aide et conseils.

La déchetterie est gratuite pour les particuliers mais les apports sont limités à 2 m3 par semaine.

L'accès est autorisé aux professionnels exerçant sur le territoire d'Aulnay-sous-Bois et qui ont souscrit un abonnement payant à la Mairie d'Aulnay. Le prix est facturé à la tonne et varie suivant la nature des déchets.

Le tableau suivant donne le détail des tonnages des déchets apportés en déchetterie par les particuliers et les professionnels et le graphique montre l'évolution entre 2011 et 2012.

Catégorie de déchets	Tonnage ménager 2011	Tonnage non-ménager 2011	Total 2011	Tonnage ménager 2012	Tonnage non-ménager 2012	Total en 2012	Évolution
Bois	539,94T	101,62T	641,56T	547,98T	104,23T	652,21T	1,66%
Cartons	40,45T	84,64T	125,09T	85,16T	72,78T	157,94T	26,26%
Toxiques	35,22T	0,17T	35,39T	40,52T	0,07T	40,59T	14,69%
Végétaux	670,93T	48,76T	719,69T	617,88T	55,91T	673,79T	-6,38%
DIB (tout venant)	2 297,37T	791,51T	3 088,88T	2 346,44T	401,22T	2 747,66T	-11,05%
Gravats	2 190,41T	196,50T	2 386,91T	1 653,91T	189,51T	1 843,42T	-22,77%
Métaux	88,41T	9,93T	98,34T	128,58T	13,20T	141,78T	44,17%
D3E	58,25T	0,00T	58,25T	68,43T	0,00T	68,43T	17,49%
TOTAL	**5 920,98T**	**1 233,13T**	**7 154,11T**	**5 488,90T**	**836,92T**	**6 325,82T**	**-11,58%**

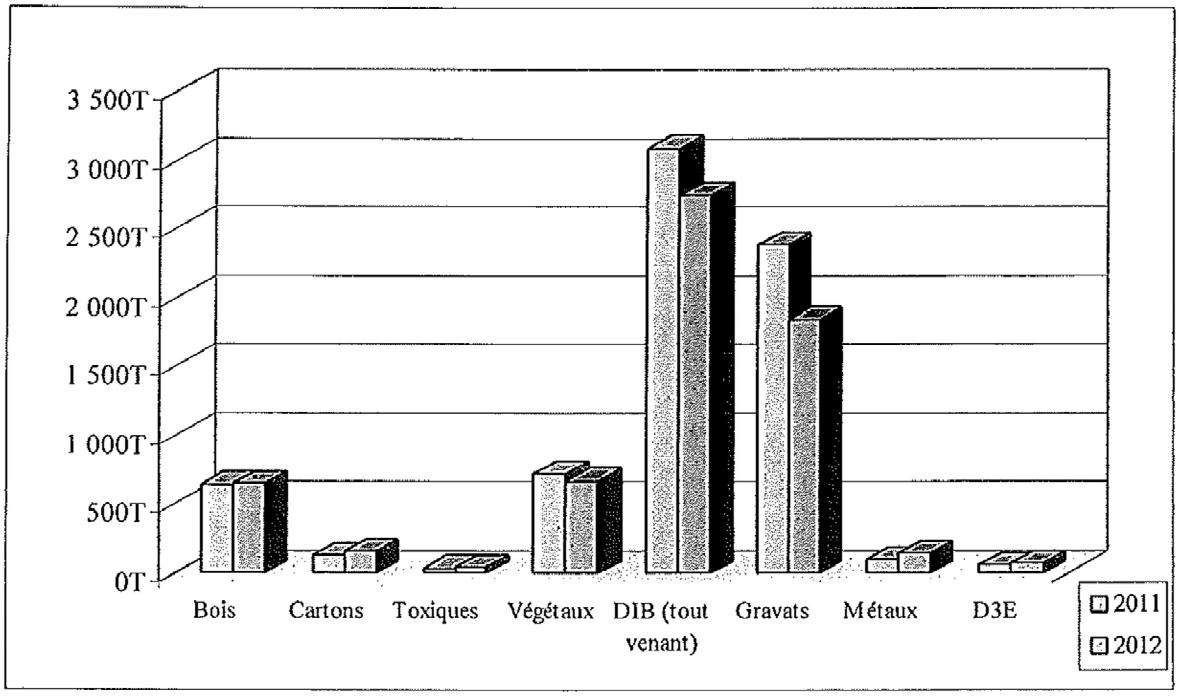

Nombre de visites de particuliers : **32769** visiteurs/an
Nombre de visites de professionnels : **2645** visites /an

2.6.2 Le quai de transfert du centre technique municipal

Une déchetterie interne est mise en place afin de recevoir les différents déchets (bois, carton, tout venant, déchets verts…) des services municipaux (bâtiments, espaces verts …) mais aussi pour recevoir les déchets de dépôt sauvages ramassés en régie.

Une équipe assure le gardiennage et le bon tri sur ce quai de transfert. L'enlèvement et le traitement de ces déchets sont confiés à une société privée.

Cette structure accueille également les déchets spéciaux(pot de peinture, huile usagée..) et sont traités par une société spécialisée dans le traitement des déchets dangereux en l'occurrence Butin Sédic, remplacée dans le nouveau marché (septembre 2012) par Triadis.

Ce tableau reprend les différentes catégories de déchets apportées sur le quai de transfert des services municipaux en 2011 et 2012

Catégorie de déchets	Bois	Toxiques	Végétaux	Tout venant	Balayage	Gravats	D3E	Pneu	TOTAL
Tonnage 2011	188,54T	18,56T	619,59T	3 960,27T	228,26T	296,67T	25,63T	13,58T	**5 351,10T**
Tonnage 2012	163,16T	28,63T	593,57T	4 301,50T	247,22T	403,90T	24,08T	26,80T	**5 788,86T**
Evolution	-13,46%	54,26%	-4,20%	8,62%	8,31%	36,14%	-6,05%	97,35%	**8,18%**

Le graphique ci dessous montre l'évolution de ces déchets entre 2011 et 2012

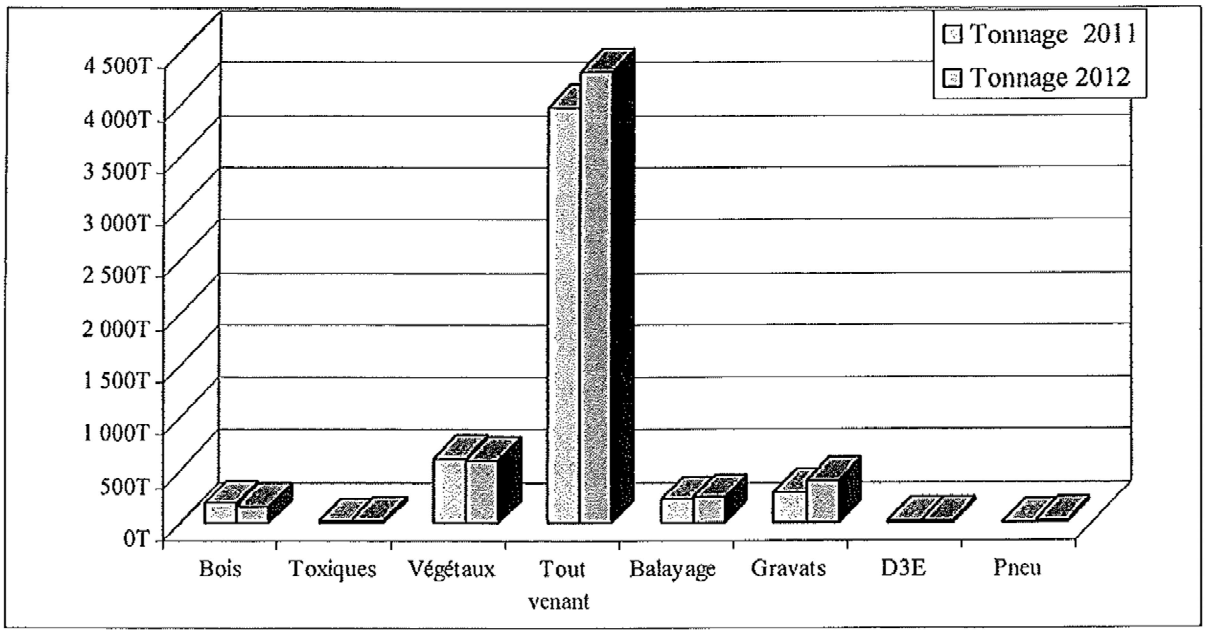

Dans la globalité les tonnages ont évolué de + de 8%. Cette évolution peut s'expliquer par la multiplication des dépôts sauvages.

Les équipes des services municipaux veillent au respect de jours de collecte des encombrants et interviennent auprès des habitants qui font erreur ou qui ne souhaitent pas se déplacer à la déchetterie afin de leur rappeler leur responsabilité.

Pour que ces interventions porte leur fruit, les équipes doivent être assermentées. Cette volonté est en phase de projet

Le tableau qui suit récapitule les tonnages des déchets ménagers enregistrés en 2012 ainsi que leur évolution par rapport à l'année précédente (2011)

EVOLUTION DES TONNAGES								
Tonnages collectes sélectives								
	2011	%	Ratio par habitant (kg/an/ hab.)	Evolution	2012	%	Ratio par habitant (kg/an/ hab.)	Evolution
Emballages ménagers	2156	5%	26	2,57%	2190	6%	26	1,59%
Verre	1025	3%	12	-7,32%	976	3%	12	-4,81%
Déchetterie (particuliers)	5866	15%	71	-3,18%	5489	14%	66	-6,43%
Déchets dangereux des ménages	35,00	0,1%	0,42	25,00%	40,00	0,1%	0,48	14,29%
Total collectes sélectives	**9082**	**23%**	**109**	-2,29%	**8695**	**23%**	**105**	-4,26%
Tonnages collectes résiduelles								
	2011	%	Ratio par habitant (kg/an/ hab.)	Evolution	2012	%	Ratio par habitant (kg/an/ hab.)	Evolution
Ordures ménagères	27821	70%	8829	0,86%	27483	71%	8722	-1,21%
Objets volumineux	2630	7%	33	4,1%	2284	6%	29	-13,17%
Total collectes résiduelles	**30451**	**77%**	**366**	**1,13%**	**29767**	**77%**	**358**	-2,25%
Tonnages autres								
	2011	%	Ratio par habitant (kg/an/ hab.)	Evolution	2012	%	Ratio par habitant (kg/an/ hab.)	Evolution
Déchetterie(part des professionnels)	1233				837			-32,12%
Déchets des services techniques (nettoiement, espaces verts, etc.)	5351				5788			8,17%
TOTAUX	**46082**				**45048**			
Evolution année N-1	**0,32%**				**-2,25%**			

2.7 Les Eco-composteurs

Depuis 1995, la ville d'Aulnay -sous-Bois propose aux habitants la fourniture des éco-composteurs individuels, à titre gratuit, pour les déchets fermentescibles (tontes, feuilles, épluchures et restes de repas). Le compost produit peut être utilisé comme amendement organique. Ce système est une des solutions pour réduire efficacement la production des déchets.
Les agents de la ville livrent et montent si besoin les composteurs, ils donnent des conseils sur les techniques du compostage.
Depuis la mise en place du programme local de prévention, la promotion du compostage individuel et collectif ce fait plus activement afin de répondre à l'objectif principal de ce programme, à savoir, une réduction de 7% des déchets sur 5ans.
123 éco-composteurs ont été distribués en 2012.

2.8 Les bacs de pré-collecte

La ville d'Aulnay-sous-Bois fournie gratuitement les bacs de pré-collecte. Afin de bénéficier de ce service il suffit d'appeler le standard du centre technique municipal et de préciser le motif de la demande (nouvel arrivant, bac usé, bac incendié...) La livraison est assurée par l'équipe du mobilier de collecte.
En 2012, plus de 1800 bacs ont été livrés.

Le tableau suivant retrace le nombre de bacs de pré-collecte distribué en 2012.

		TYPE DE BAC			
		Bac gris à couvercle vert (ordures ménagères)	Bac bleu (Emballages et papiers journaux)	Bac vert (verre)	
Volume	35L			459	459
	120L	405	288	18	711
	240L	196	216	14	426
	340L	62	64		126
	660L	53	32		85
	Total	**716**	**600**	**491**	**1807**

Totaux

3/ Le traitement des déchets ménagers

Le SYCTOM assure le traitement de la majorité des quantités de déchets collectés sur la ville d'Aulnay-sous-Bois.

Type de déchets	Compétence traitement	Lieux de traitement
Ordures ménagères	SYCTOM	Centre de transfert de Romainville ou enfouissement à Claye-Souilly.
Emballages et journaux	SYCTOM	Centre de tri de SEVRAN puis filières de recyclage
Verre	SYCTOM	Transfert sur la plate-forme PATE à Villeparisis,
Encombrants	SYCTOM	Centre de tri de Romainville
Tout-venant collecté en déchèteries	SITA	Sita Butte bellot 77 Soignolles

Déchets ménagers spéciaux (collectés en déchèteries)	SITA	Labo-services 95 Gennevilliers
Bois collecté en déchèterie	SITA	SITA 95 Gennevilliers
Déchets verts collectés en déchèterie	SITA	paysage et loisir 77 Compans
Inertes collectés en déchèterie	SITA	SITA transfert 93 Montreuil
Carton collecté en déchèterie	SITA	SITA 95 Gennevilliers
Ferraille collectée en déchèterie	SITA	SIDEREM 93 La Courneuve
Lampes à économie d'énergie et néons	OCAD3E	OCAD3E Recylum, recyclage
Déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE)	OCAD3E	OCAD3E, Ecologic, démantèlement et recyclage.

B/ LES INDICATEURS FINANCIERS

1/ Modalités d'exploitation du service de collecte

Type de prestation	Marché public de service
Collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables, des encombrants	SITA
Collecte des dépôts sauvages	Régie
Exploitation de la déchèterie	SITA
Exploitation du quai de transfert (CTM)	SITA et Régie
Fourniture des conteneurs roulants	TEMACO
Fourniture des conteneurs enterrés	TERCOL
Fourniture de composteurs	TERCOL
Communication	Interne

2/ Montant annuel global des dépenses du service

Le montant des dépenses comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (collecte, traitement, fournitures diverses, études), une partie des frais de structure (entretien et réparation, dépenses de personnel...) et les dépenses d'investissement (mobiliers de collecte...).

Le total des dépenses de fonctionnement pour cette année s'élève à **9 720 559 €**

Le total des dépenses d'investissement pour cette année s'élève à **486 557 €**
Les dépenses d'investissement concernent :

- La fourniture et la pose de conteneurs enterrés
- La fourniture de bacs et conteneurs roulants à déchets
- La fourniture et la pose d'abris à conteneurs

3/ Coût global ramené à la tonne

Le coût ramené à la tonne est de 216 €/tonne hors investissements. Le coût ramené à l'habitant est de 116.90 € par habitant par an. Ce dernier reste proche du coût moyen national (90 € en 2010).

4/ Modalités de financement

Le graphique suivant représente la répartition des recettes perçues en 2012.

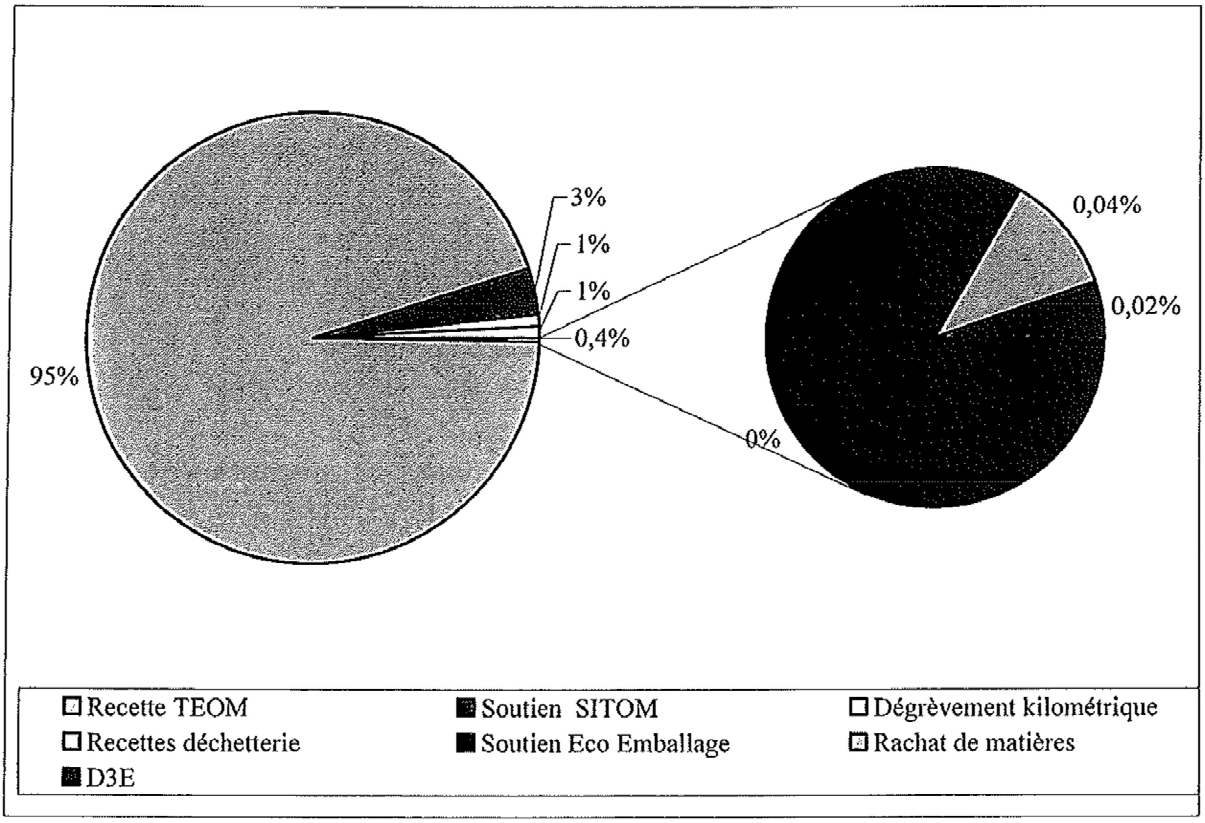

Les contributions fiscalisées représentent 95 % du financement du service

5/ Montant des redevances syndicales

Syndicat de traitement	Prestation	Montant (en €)
SITOM 93	Cotisation (part par habitant) pour le fonctionnement du SITOM93	29 934
	Cotisation (part par habitant) pour le fonctionnement du SYCTOM	596 192
SITOM 93	Traitement des déchets recyclables par le SYCTOM	219 391
SITOM 93	Traitement des OM + encombrants par le SYCTOM	3 178 328
	TOTAL	**4 023 845**

Les coûts du service, dépenses et recettes, sont détaillés dans le tableau suivant :

Détail des coûts du service

	DÉPENSES		RECETTES		Coût net par habitant
	Montant (en €/TTC)	Par Tonne	Montant (en €/TTC)	Par Tonne	
ORDURES MÉNAGÈRES : 27483 T					
Collecte	2 692 063 €	*98 €*			
Traitement	2 937 932 €	*107 €*			
Total O.M.	***5 629 996 €***	*205 €*			**67,71 €**
EMBALLAGES MÉNAGERS : 2190 T					
Collecte emballages	467 454 €	213 €			
Frais de tri emballages	219 392 €	100 €			
Total EMBALLAGES	***686 846 €***	***314 €***			**8,26 €**
VERRE : 975 T dont 795 T en PAP et 180 T en PAV					
Collecte du verre en porte à porte	220 360 €	237 €			
Collecte du verre en apport volontaire	5 582 €	31 €			
Frais de tri du Verre (PATE)	9 535 €	9 €			
Coût Net Verre	***235 477 €***	*230 €*			**2,83 €**
OBJETS VOLUMINEUX : 2283 T					
Collecte O.V.	350 561 €	154 €			
Traitement	270 330 €	118 €			
Total O.V.	***620 891 €***	*272 €*			**7,47 €**
DÉCHETTERIE municipale : 6326 T					
Gestion et gardiennage particuliers	118 735 €	22 €		*- €*	
Évacuation et traitement particuliers	410 445 €	76 €			
Gestion et gardiennage entreprises	66 788 €	80 €			
Évacuation et traitement entreprises	72 431 €	87 €			
Collecte et traitement déchets toxiques	46 140 €	*1 154 €*			
Recettes de fonctionnement			55 467 €	*9 €*	
D3E			1 776 €	*19,2 €*	
Rachat de matières			*3 751 €*	*0,5 €*	
Total DECHETTERIE	***714 539 €***	*113 €*	*60 994 €*		**8,59 €**
Coût Net Déchetterie	***653 545 €***	***103 €***			**7,86 €**
QUAI de TRANSFERT CTM : 5788 T					
Evacuation et traitement des déchets des services municipaux	576 587 €	100 €			
Evacuation et traitement déchets spéciaux (28t)	21 084 €	753 €			
Total DECHETTERIE CTM	***597 671 €***	***103 €***			
Soutien au tri			271 522 €		
Dégrèvement kilométrique (SITOM93			85 998 €		
Eco Emballage			26 989 €		
Cotisation SYCTOM et SITOM93	626 127 €				
Ressourcerie	45 590 €				
Pénalité prestataire de collecte					
Frais divers (déchet voirie, balayage, études, entretien..)	164 289 €				
Recettes issues de la TEOM			*8 006 276 €*		
Charges de personnel	399 133 €				
Total Divers	***1 235 139 €***				
TOTAL =	***9 720 559 €***	***216 €***	***8 390 785 €***		**116,90 €**

6/ Communication

La ville d'Aulnay-sous-bois s'est engagée fin 2011 dans la mise en place d'un programme local de prévention des déchets (PLPD). L'objectif de ce programme est de réduire les tonnages d'ordures ménagères au minimum de 7% sur 5 ans.

D'une part, différentes actions sont menées dans le cadre de ce PLPD notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire et la promotion du réemploi et du compostage.
Ces dernières sont des facteurs qui contribuent à la baisse des tonnages des déchets constatée sur l'année 2012 (-1.22% Ordures ménagères résiduelles, -13.4% d'objets encombrant..)
D'autres facteurs sont aussi à prendre en compte tel que la crise économique qui ne favorise pas la consommation et qui peut expliquer, en partie, la réduction de la production des déchets.

D'autre part, un nouveau dispositif est mis en place afin de mettre en valeur le travail des services de la Direction de l'Espace Public et de l'Eau : Les journées « Quartier Propre ». Ces journées spécifiques sont organisées dans chaque quartier successivement de manière à couvrir tout le territoire de la commune. Pendant cette journée, les interventions (voirie, éclairage, propreté, espaces verts...) sont renforcées et concentrées sur un quartier.
En parallèle, des stands d'animation et d'information sont installés. L'équipe des messagers du tri a profité de cette nouvelle opportunité pour réaliser des ateliers sur le tri et la prévention des déchets à destination du grand public.
Près de 300 adultes et 200 enfants ont participé à ces ateliers en 2012.

Les actions de sensibilisation habituelles (Semaine du développement durable, semaine européenne de la réduction des déchets, ateliers scolaires, porte à porte..) ont lieu tous les ans.
L'ensemble de ces actions contribue fortement à l'évolution des tonnages des emballages ménagers (+1.60%) ainsi qu'à l'amélioration de sa qualité puisque le taux de refus est revu à la baisse (de 20% à 16%).

Ces résultats sont encourageants et les efforts sont à poursuivre afin d'atteindre les objectifs fixés par le PLPD et le Grenelle de l'environnement.